

REUNION du 08 Septembre 2011 (Conne de Labarde)

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26

Date de la convocation : 29.08.2011

Présents : M. CASTAGNET Michel et M. GASSEAU Jean Louis (Bardou) – M. MOLLE Stéphanie et M. DESSAGNE Fabrice (Boisse) – M. BOS Catherine et M. BUISSET Marc (Conne de Labarde) – M. MARTIN Gérard (Faurilles) - M. LEGAL Alain et M. DUMON Patrick (Faux) – M. CASTAGNER Jean-Claude et M. GAILLARD Patrick (Issigeac) - M. RAYNAL Michel (Monmadalés) - M. BARCHIESI Christian (Monmarvès) - M. ALONSO Daniel et M. DELAGE Hervé (Monsaguel) – M. VEYRAC Yves (Montaut) – M. THOMASSIN Huguette et M. FRICOT Jean-Marie (Plaisance) - M. D'HAUTEFEUILLE Vianney et M. NOUAILLE Nadine (St Cernin de Labarde) – M. SIMON Gérard et M. GIOCANTI Robert (St Léon d'Issigeac) – M. POMEDIO Lucien et M. PLESTAN Philippe (St Perdoux) – M. QUEILLE-RIVIER Anne Marie et M. HASSELMAN Michel (Ste Radegonde).

Représentés :

Absents : M. CANAUX Martine (Faurilles) – M. ROSETE Marie (Monmarvès) – M. LELASSEUX Bernard (Monmarvès) – M. DUFOIUR Thierry (Montaut) – M. LABONNE Moïse et M. DELAYRE Denis (St Aubin de Lanquais)

Secrétaire de séance : M. FRICOT Jean-Marie

Compte Rendu de la réunion du 20 Juillet 2011

Approuvé à l'unanimité.

081 - Objet : Rapport relatif au prix et à la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (RPQS) pour l'exercice 2010.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de publier le Rapport Annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (RPQS) suivant l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur LEGAL présente ce rapport au Conseil Communautaire et indique que ce rapport sera mis à disposition du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte de cette présentation,
- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2010. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Monsieur LEGAL informe l'assemblée que la SAUR a confirmé, suite à notre demande, que les contrôles seraient terminés pour fin 2012.

082 - Objet : Collecte des Ordures Ménagères : Lancement du marché.

Vu la compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères » détenue par la Communauté de Communes,

Vu les contrats en cours arrivant à échéance au 31 décembre 2011 pour l'ensemble des communes adhérentes à la Communauté,

Vu le travail de la Commission en charge de ce dossier en date du 25 juillet 2011,

Il y a lieu de lancer un Marché Public de Services afin de choisir un prestataire unique pour l'ensemble du territoire de la communauté ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire, Pouvoir Adjudicateur :

- Décide de lancer ledit marché de services,
- Prend acte du cahier des charges préparé par la commission en date du 25 juillet 2011,
- Décide de recourir à une procédure adaptée ou une procédure formalisée,
- Désigne Monsieur Alain LEGAL comme la personne représentant le Pouvoir Adjudicateur et l'autorise à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

La commission doit se réunir le 21 septembre pour valider les différentes pièces du marché.

Monsieur LEGAL évoque le problème des fréquences du ramassage surtout pour les sacs noirs : la réglementation nous impose un ramassage par semaine au porte à porte ou au container pour les communes de moins de 500 habitants.

Le marché va être envoyé à chaque mairie pour avis.

Calendrier : Fin de la remise des offres : Fin octobre – début novembre,

Réunion de la Commission d'Appel d'Offres : début novembre,

Choix du prestataire par le Conseil Communautaire : novembre.

083 - Objet : PDIPR – Achat et changement d'assiette.

Vu la délibération en date du 06 mai 2010 de la communauté de communes du Pays Issigeacois décidant de s'inscrire dans une démarche de qualité pour la mise en place de son réseau intercommunal de circuits de randonnée,

Vu les délibérations des communes concernées approuvant cette démarche,

Vu la délibération en date du 26 mai 2011 complétée par celle du 23 juin 2011 décidant d'inscrire les travaux et autorisant le Président à effectuer les demandes de subventions auprès des organismes financeurs,

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à des changements d'assiette et à des achats de terrains sur certaines communes, et invite les maires concernés à engager ces procédures ; les frais correspondants seront pris en charge totalement par la CCPI dans le cadre de l'opération,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

- Demande aux communes concernées d'engager les procédures d'achat et de changement d'assiette de certains chemins ruraux, qui seront financées par les collectivités d'origine,

- Dit que tous les frais inhérents à ce dossier seront à la charge de la CCPI : frais d'enquête, de géomètre, actes notariés, frais d'enregistrement.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document concernant ce dossier,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Monsieur LEGAL souhaite attendre d'avoir confirmation des organismes financeurs avant de lancer les enquêtes publiques (pas de possibilité de financement par le FEDER mais une aide de l'Etat avec la DETR pourrait être accordée).

Les maires concernés ont le choix de choisir un maire d'une commune voisine en tant que commissaire enquêteur.

Communes concernées : Monmarvès (avec le lac de la Nette), Monmadalès, St Perdoux et Bardou pour des changements d'assiette.

Des conventions vont être mises en place entre la CCPI et les communes concernées pour l'utilisation et l'entretien des chemins.

Pouvoir de police.

Monsieur LEGAL donne lecture de l'article 63 de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales qui prévoit désormais que parallèlement au transfert de compétences, le président de la communauté de communes se voit transférer les pouvoirs de police du maire lui permettant de réglementer l'assainissement, l'élimination des déchets ainsi que l'accueil des gens du voyage.

Monsieur LEGAL invite chaque maire à refuser le transfert en le lui notifiant (possibilité de le faire avant le 1^{er} décembre).

Questions diverses.

- Cahier de recommandations architecturales et paysagères : Distribution du projet réalisé par le CAUE. Une réunion est prévue avec l'ensemble des maires et les architectes du CAUE le 22 septembre 2011 à 14h30 à Issigeac.
- SCOT : Distribution du compte rendu de la réunion du syndicat en date du 21 juin 2011 et de la réponse de celui-ci suite à notre courrier du 26 juillet dernier. Les modalités de représentativité et de financement du SCOT ne peuvent être remises en cause par l'ouverture et l'extension du SCOT.
Proposition d'une rencontre avec les représentants début octobre.
- Salon Prov'Emploi : Recensement auprès des mairies des entreprises à reprendre ou des créations éventuelles.
- CDCI : Monsieur CASTAGNER intervient sur le sujet : La CDCI va présenter un certain nombre d'amendements le 16/09 - Problème de Sigoulés qui souhaite être rattaché à la CAB ; aucun amendement n'est déposé en ce sens, les élus de la CAB ne sont toujours pas favorable à cette demande.
- Achat de bâtiment : 3 possibilités s'offrent à la CCPI : la maison « Beau », la maison des Dîmes et le Château des Evêques.
Monsieur CASTAGNER propose au Conseil Communautaire de visiter ces bâtiments pour se faire une idée.

Prochaine réunion : le 13 octobre 2011 à Issigeac

Fin de la séance : 23h15.

Alain LEGAL, Président.

Ordre du Jour :

	Approbation du CR du 20 juillet 2011
081	SPANC : Adoption du rapport relatif au Prix et à la Qualité du service Public d'Assainissement Non Collectif.
082	Collecte des ordures ménagères : Lancement du marché
083	PDIPR : Achat et changement d'assiette de chemins ruraux pour certaines communes du territoire
	Pouvoirs de police
	Questions diverses.